

La RFAS

une revue pour le social



Créée en 1967, la *Revue française des affaires sociales* (RFAS) est une revue scientifique éditée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé. Elle a pour vocation de contribuer au débat dans un vaste champ : santé publique, organisation des soins, santé au travail, protection sociale, transferts sociaux, insertion professionnelle, action sociale, handicap, dépendance, enfance, famille, personnes âgées, logement, ville, discriminations, intégration, migrations, etc. La RFAS publiée à la suite de la *Revue française du travail* (1946-1967), a pour ambition de réunir un public diversifié : universitaires, étudiants, décideurs politiques, praticiens du social, etc. Cette revue thématique trimestrielle est placée sous la responsabilité éditoriale de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et publiée par la direction de l'information légale et administrative (DILA), qui assure la diffusion de sa version imprimée.

Fonctionnement de la RFAS

Orientations

Les travaux publiés dans la RFAS sont tant théoriques qu'empiriques : analyse d'enquêtes monographiques ou d'expérimentations, évaluation d'une politique ou d'une pratique, mobilisation de données quantitatives, synthèse des connaissances et des débats sur une question, revue de littérature, analyse historique, etc.

Le cœur de la revue est constitué par des articles scientifiques qui témoignent du savoir actuel et des débats sur la problématique explorée, de la connaissance des dispositifs et de leur environnement.

En appui de ces articles, peuvent venir des contrepoints, des controverses ou des points de vue proposés par des personnes extérieures au monde académique (praticiens, syndicalistes, gestionnaires), ou par des scientifiques.

Enfin, les notes de lecture rendent compte de façon étayée de la contribution de l'ouvrage à la question traitée et mettent celle-ci en perspective.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION EN DOUBLE AVEUGLE

Toute proposition d'article est examinée par le comité éditorial qui décide ou non de la transmettre au comité de lecture. Sur la base des deux rapports écrits, le comité de lecture adopte une décision collégiale concernant l'article.

• Une équipe de rédaction (appelée comité éditorial) qui comprend le directeur de la publication (le directeur de la DREES), la secrétaire générale de la revue et quelques chercheurs et membres de l'administration associés sur proposition du directeur, définit la ligne éditoriale. En particulier, elle propose des thèmes au comité de lecture pour la programmation de la revue et est souveraine quant au choix des notes de lecture et autres publications non scientifiques (entretiens, contrepoints, etc.).

• Le comité de lecture est composé de chercheurs et d'experts issus de disciplines et d'horizons diversifiés, représentatifs du champ de la revue. Ce comité décide de la programmation, adopte les appels à contribution et juge de la qualité des articles scientifiques soumis à son analyse.

• Chaque numéro comporte un dossier thématique. La RFAS publie également des articles hors dossier. Les articles sont soit sollicités (par appel à contribution ou directement par le comité éditorial auprès d'un auteur), soit proposés spontanément par un auteur. Les appels à contribution sont traduits et diffusés en anglais.

La RFAS est référencée à ce jour en droit, sociologie et science politique par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Composition des comités à la date d'octobre 2016

Le comité éditorial

Jean-Marc Aubert (directeur de la publication),
Frédéric Bousquet, Sandrine Dauphin,
Aurore Lambert, Renaud Legal, Julie Micheau.

L'équipe RFAS

Brigitte Desumeur et Corinne Griziaux (chargées d'édition),
Aurore Lambert (secrétaire générale),
Sarah Rozenblum (assistante de recherche),
Hugo Pavard (gestionnaire de l'information).

Le comité de lecture

Floran Augagneur, Jean-Claude Barbier, Claudie Baudino,
Daniel Bénamouzig, Pierre-Louis Bras, Anne-Marie Brocas,
Laurent Caussat, Yolande Cohen, Guillaume Delautre,
Thibaut de Saint Pol, Bruno Dumons, Patrice Duran,
Jeanne Fagnani, Patrick Hassenteufel, Jean-Michel Hourriez,
Arnaud Lechevalier, Brigitte Lestrade, Michel Naiditch,
Jean-Luc Outin, Victor G. Rodwin, Isabelle Vacarie, Michel Villac.

Pour écrire dans la Revue française des affaires sociales

Conditions déontologiques

Caractère inédit de l'article ou de la note de lecture

En soumettant un article pour publication, les auteurs garantissent que l'article est original, n'a pas été publié auparavant, n'a pas été soumis pour publication à un autre journal et ne le sera pas jusqu'à la réponse du comité de lecture.

Ils s'engagent également à ne pas reproduire des extraits d'autres publications, protégées par des droits d'auteur, y compris de longues citations (plus de 500 mots), sans accord écrit de l'éditeur.

Ils doivent signaler toute publication en cours de leur part dont les contenus sont similaires à ceux de leur projet d'article, y compris lorsqu'il s'agit de cours en ligne.

Les notes de lecture portent sur des ouvrages ou rapports récents (moins de deux ans), ou traduits en français depuis moins de deux ans ou sur des ouvrages étrangers non traduits (la date de parution est vue au cas par cas en fonction de l'intérêt de l'ouvrage).

Les articles qui ont déjà été publiés dans une autre langue doivent être expressément signalés.

Absence de conflit d'intérêts

Les auteurs doivent déclarer tout lien, financier, personnel ou autre, qu'ils entretiendraient avec un acteur ou une institution cité(e) dans leur article.

Aucun auteur ne peut rendre compte d'une publication écrite par une personne avec laquelle il entretient des liens professionnels réguliers ou avec laquelle il a une relation « inter-personnelle » significative. Par exemple, l'auteur d'une note de lecture ne peut pas rendre compte d'un livre de son directeur de thèse, de l'un de ses supérieurs ou d'un membre de sa famille.

Les ouvrages publiés par des membres des comités (éditorial ou de lecture) de la RFAS peuvent faire l'objet d'une note de lecture, rédigée par un auteur extérieur aux comités, à condition d'être clairement signalés comme tels au lecteur.

Engagements éthiques

Les auteurs d'articles de recherche doivent mentionner les incidences éthiques de leurs recherches et les déclarations effectuées dans ce cadre (essais cliniques, respect des libertés).

L'auteur d'un compte rendu ou d'une note de lecture s'engage à lire entièrement le texte dont il a la charge. Au cas, où il n'aurait pas pu lire certains chapitres, il doit le signaler.

La note doit présenter le livre, l'article ou le rapport en faisant preuve d'impartialité. Une fois l'ouvrage présenté, l'auteur peut donner librement son point de vue.

Respect de la propriété intellectuelle

Les références bibliographiques doivent être correctement indiquées. Les auteurs proposent leurs articles et notes de lecture à titre bénévole. Lorsqu'un manuscrit est soumis à la RFAS et

accepté pour publication, les auteurs cèdent leur droit à la revue pour la publication imprimée et électronique, dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de droits de propriété intellectuelle. La politique de la RFAS est de favoriser largement la diffusion de ses articles. Cependant, aucun des textes publiés dans cette revue ne peut être reproduit sans l'autorisation de son comité éditorial. En cas de reproduction dans une autre publication, la référence à la RFAS devra apparaître clairement.

Dans le cadre des entretiens réalisés dans la partie non scientifique de la revue, les propos de la personne sollicitée par la revue sont relus et amendés librement par elle. De même, elle a un droit de regard sur le titre de l'entretien.

La Revue française des affaires sociales s'engage à respecter les principes suivants :

- Les coordonnateur-e-s de chaque dossier de la *Revue française des affaires sociales* s'engagent à garantir leur impartialité en évitant les conflits d'intérêts et à protéger la confidentialité des articles portés à leurs connaissances.

- Les coordonnateur-e-s doivent signaler au comité éditorial et au comité de lecture, les conflits d'intérêts éventuels qu'ils ou elles peuvent avoir avec l'auteur soumettant un article pour publication. Les coordonnateur-e-s s'engagent à ne pas désigner comme expert-e une personne de leur entourage (conjoint, enfant, parent...), un collaborateur proche (chercheur-e issu-e de la même unité de recherche ou doctorant-e) ou toute autre personne avec laquelle il pourrait exister des liens de subordination ou financiers, passés, présents ou prévisibles. Par ailleurs, lors de la désignation d'expert-e-s, les coordonnateur-e-s doivent veiller à ce que la personne désignée puisse faire la preuve d'une compétence particulière dans le domaine ou sous-domaine pour lequel son avis est sollicité.

- Les principes ici formulés sont des règles de bonne conduite et de respect de l'anonymat des auteurs lors des évaluations des articles qui sont faites à l'aide d'une grille d'expertise et qui s'inscrivent dans la charte déontologique de la *Revue française des affaires sociales*, en accord avec le comité éditorial et le comité de lecture.

Politique sur les frais de publication

Frais de publication : non

Frais de soumission : non

Contact

rfas-drees@sante.gouv.fr

Pour nous proposer un article hors dossier, une note de lecture ou pour tout renseignement.

Adresse de la rédaction

18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Bufferon, 75014 Paris

Adresse postale

14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 S

Pour écrire dans la Revue française des affaires sociales

Normes de présentation des articles

Chaque article doit comporter au maximum 45 000 signes, espaces comprises.

Le comité éditorial et les coordonnateur-e-s de chaque dossier seront particulièrement attentifs au respect de la longueur des articles.

Les articles peuvent être rédigés en français, en anglais ou dans une autre langue en fonction de l'appel à contribution. S'il est accepté par le comité de lecture, l'article sera traduit en français aux frais de la revue.

Présentation des articles

La totalité du document soumis par mail doit obligatoirement être écrite avec le logiciel Word (l'utilisation d'un logiciel libre n'est pas autorisée).

Ne pas ajouter de pied de page ni d'en-tête.

Ne pas automatiser la mise en page.

Les notes de bas de page sont numérotées et l'auteur doit veiller à limiter leur nombre et leur longueur pour préserver la fluidité de la lecture. Elles ne comportent ni tableaux ni graphiques.

Titres

Les titres et intertitres doivent être courts (90 signes maximum). Ils doivent tous être alignés à gauche, sans alinéa. Ne pas automatiser la numérotation des titres.

Ils se présentent ainsi :

1. Titre de niveau 1
- 1.1. Titre de niveau 2
- 1.1.1. Titre de niveau 3
2. Titre de niveau 1
- 2.1. Titre de niveau 2
- 2.1.1. Titre de niveau 3

Normes relatives aux notes de lecture

Chaque note doit comporter entre 8 000 et 15 000 signes, espaces comprises.

Présentation des notes de lecture

Titre de l'ouvrage, prénom et nom de l'auteur ou des auteurs, éditeur, collection, année de parution.

Prénom et nom de l'auteur de la note et appartenance (université, laboratoire, administration...) à la fin de la note.

Typographie pour les articles et les notes de lecture

N'utiliser qu'une seule police de caractère, hormis celles qui sont nécessaires pour les symboles logiques ou mathématiques : Format .doc ou .docx ou .odt (pas de .pdf) police « Times New Roman », taille 12, interligne simple.

Les guillemets utilisés doivent être des « guillemets français » et non des "guillemets anglais". Leur usage doit être justifié (citation, néologisme).

Le soulignement et le gras sont proscrits.

Les majuscules sont accentuées : À, É, Î...

Les citations ne sont pas rédigées en italique mais indiquées par des guillemets.

Les termes étrangers, y compris les expressions latines, sont en italique.

Les sigles et les acronymes sont développés lors de leur première citation. Ils doivent apparaître en lettres capitales, sans points entre les lettres. Par exemple : la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Seule l'initiale du premier mot d'un nom d'organisme ou d'institution doit être frappée en majuscule (Exemples : Confédération française démocratique du travail, Syndicat national de l'édition, etc.). Un cas particulier, celui des institutions administratives : il faut écrire ministère de l'Agriculture et non Ministère de l'agriculture ; ministère des Affaires étrangères et non Ministère des affaires étrangères.

Pour les chiffres comportant une partie décimale, utiliser une virgule et non un point : 12,42 et non pas 12.42.

« et al. » ne doit être utilisé que si le nombre d'auteurs dépasse trois.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter au *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*.

Éléments à joindre aux articles

Un fichier en .xls des tableaux et des graphiques figurant dans l'article.

Un fichier en .eps ; .ai ou .wmf des cartes.

Une présentation de l'auteur ou des auteurs des articles et notes de lecture : trois lignes au maximum par auteur pour la présentation en fin de numéro (fonction, organisme, université ou laboratoire de rattachement, domaines de recherche et adresse mail), une ligne pour la présentation en note de bas de page dans l'article ou la note. Un résumé (1 200 signes, espaces comprises, au maximum).

Un encadré présentant la méthodologie est souhaité, particulièrement lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des entretiens, etc.

Graphiques et tableaux

Les graphiques et tableaux doivent être appelés dans le texte et numérotés dans leur ordre d'apparition.

Leur donner un titre court et explicite. Mentionner les sources, le champ éventuel ainsi qu'une note de lecture si nécessaire (particulièrement si les résultats sont surprenants), juste en-dessous. On évitera les abréviations.

Pour écrire dans la Revue française des affaires sociales

Présentation des références bibliographiques

La liste des références est placée en fin d'article, sur deux pages maximum. Elle est organisée par ordre alphabétique du nom du premier auteur. Tous les éléments d'une référence sont séparés par une virgule.

Si plusieurs auteurs, les trois premiers sont cités, suivis de *et al.*

Les références bibliographiques sont appelées dans le texte de l'article par le nom de l'auteur et la date de parution, séparés par une virgule.

Exemples d'appel : (Rosental, 2008), (Chauffaut et Lévêque, 2012).

Exemples de références bibliographiques

Ouvrage :

Auteur, (date de publication), Titre, lieu d'édition, éditeur, pagination, collection le cas échéant.

Exemple : Defij K. (2002), *La santé publique*, Paris, L'Élaboration, collection « Labeurs ».

Chapitre d'un ouvrage collectif :

Auteur, (date), « Titre du chapitre », in Auteur de l'ouvrage, *Titre de l'ouvrage collectif*, lieu d'édition, édition, collection le cas échéant.

Exemple : Defij K. (1994), « L'hôpital », in Mouchaillon T. (dir.), *Gestion publique*, Paris, PUF.

Article de revue :

Auteur, (date de publication), « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro de la revue, mois de parution, pagination de l'article.

Exemple : Defij K. (2002), « Les urgences », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, janvier-mars, p. 62-71.

Ou, dans le cas d'un article rédigé par plusieurs auteurs :

Moreau C., Desfrères J. et Bajos N. (2011), « Circonstances des échecs et prescription contraceptive post-IVG : analyse des trajectoires contraceptives autour de l'IVG », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, janvier-mars.

Thèse non publiée chez un éditeur :

Auteur, (date de soutenance), « Titre de la thèse », lieu de soutenance, université de soutenance, pagination de la thèse.

Exemple : Richard E. (2009), « Compétence métisse : mobilisations et métier politique à Mayotte (1975-2005) », Doctorat en sciences politiques, sous la direction de Michel Miaïlle, université de Montpellier-I.

Rapport non publié chez un éditeur :

Auteur, (date de remise), « Titre du rapport », Rapport fait à la demande de..., lieu, pagination.

Exemple : Sueur J.-P., Cointat C., Desplan F. (2012), « Mayotte : un nouveau département confronté à de lourds défis », Rapport d'information n° 675, Sénat, 18 juillet.

Communication à un congrès dont les actes n'ont pas été publiés chez un éditeur :

Auteur, (date du congrès), « Titre de la communication », Intitulé du congrès, lieu du congrès.

Publication en ligne :

Si un article est publié en ligne, préciser [en ligne] après le titre, puis donner l'adresse du site <adresse du site> et la date de consultation du site.

Pour lire la Revue française des affaires sociales

Numéros de la RFAS de 2009 à 2017

- N° 2017/4 : Protection sociale et big data
- N° 2017/3 : Les minima sociaux
- N° 2017/2 : Les modes d'accueil des jeunes enfants : des politiques publiques à l'arrangement quotidien des familles
- N° 2017/1 : Le patient et le système de santé
- N° 2016/4 : Handicap, âge et dépendance : quelles populations ?
- N° 2016/3 : Trajectoires résidentielles et politiques du logement, années 2000
- N° 2016/2 : L'organisation des soins en psychiatrie
- N° 2016/1 : Stratégies de croissance, emploi et protection sociale
- N° 2015/4 : Les réformes de la protection sociale en Allemagne
- N° 2015/3 : La crise de la zone euro
- N° 2015/1-2 : Enjeux environnementaux, protection sociale et inégalités sociales
- N° 2014/4 : Les outre-mer français : conditions de vie, santé et protection sociale
- N° 2014/3 : Protection sociale dans les pays en émergence
- N° 2014/1-2 : Solidarité publique et solidarités privées : un état des connaissances
- N° 2013/4 : Emplois et statuts atypiques : quelles protections sociales ?
- N° 2013/3 : Varia
- N° 2013/1-2 : Difficultés vécues dans l'enfance et conséquences à l'âge adulte
- N° 2012/4 : L'âge dans les régimes de retraite
- N° 2012/2-3 : Genre et protection sociale. Regards sur la régulation de l'aide à domicile
- N° 2012/1 : Droit européen et droits sociaux
- N° 2011/4 : Politiques sociales locales
- N° 2011/2-3 : Le métier de médecin
- N° 2011/1 : L'interruption volontaire de grossesse
- N° 2010/4 : Varia
- N° 2010/3 : Politiques et organisation des soins primaires en Europe et aux États-Unis. Quels enseignements pour la France ?
- N° 2010/1-2 : Évaluation des politiques publiques sanitaires et sociales
- N° 2009/1-2 : Handicap psychique et vie quotidienne

Programmation 2018

- N° 2018/1 : Mise en place et développement des systèmes de protection sociale en Afrique : un état des lieux
- N° 2018/2 : Protection sociale, économie collaborative
- N° 2018/3 : Fixation du prix du médicament
- N° 2018/4 : L'universalité dans la protection sociale

Appels à contribution

Les appels à contribution, les recommandations aux auteurs et les informations sur les numéros à paraître sont disponibles sur :
<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/revue-francaise-des-affaires-sociales/>

Depuis le numéro 2017-1 de la *Revue française des affaires sociales*, les appels à contribution sont publiés à la fin de chaque dossier. Ils comprendront dorénavant une partie théorique et une bibliographie.

Pour lire la Revue française des affaires sociales

Où acheter la RFAS ?

Les numéros sont diffusés par la Documentation française

- Vous pouvez prendre un abonnement annuel : bulletin joint
- Vous pouvez acheter un numéro sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/3303337400009/> ou dans l'un des points de vente de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/informations/points-de-vente>
- Vous pouvez vous rendre à la librairie de la Documentation française au : 29, Quai Voltaire - 75007 Paris Ouverte du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h
- Vous pouvez également lire la RFAS en ligne sur le portail Cairn : <http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales.htm> où les sommaires, résumés et notes de lecture sont en accès libre. Les articles sont gratuits au bout de deux ans, en plus de l'année de publication.

Pour suivre l'actualité de la *Revue française des affaires sociales*, notre page Internet :

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques>

Vous pouvez vous abonner à nos avis de parution

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/revue-francaise-des-affaires-sociales/article/inscription-aux-avis-de-parution-rfas>

Vous pouvez vous abonner à notre newsletter

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/revue-francaise-des-affaires-sociales/newsletters>